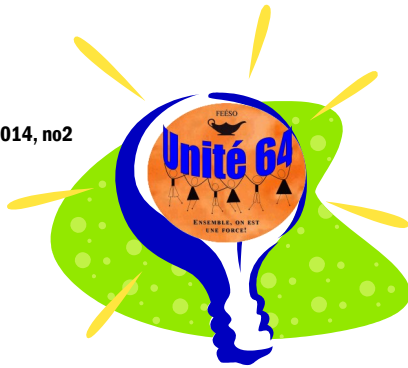


Mai 2014, no2




FLASH...écho

Sorties éducatives et vous ! Entente avec le Conseil !



Nous sommes heureux de vous annoncer que la **signature d'une entente est imminente avec votre employeur concernant les sorties éducatives et le temps supplémentaire s'y rattachant.**

L'entente se lira comme suit (ou à peu près) : 

- ◆ Il est entendu que l'employé qui fait du temps supplémentaire lors de sorties éducatives doit être rémunéré en conséquence.
- ◆ Le temps supplémentaire (heures au-delà de 7 heures de travail x 1.5) sera donné à l'employé, exceptionnellement cette année seulement, en temps compensatoire, pendant les journées pédagogiques du 6 et du 28 juin 2014.
- ◆ Si le temps des 2 journées pédagogiques n'est pas suffisant, les cas seront étudiés sur une base individuelle.
- ◆ Les directions des écoles et services seront avisées de ceci sous peu si ce n'est pas déjà fait.
- ◆ Un autre entente subséquente prendra place pour couvrir cette situation dans le futur.

**Vos 7 heures de travail incluent
2 pauses payées de 15 minutes
chacune... c'est pour vous!!!**

***Si vous avez des questions,
n'hésitez surtout pas.***

Angèle Lacroix, Présidente